

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 24 FEVRIER 2014

Le Président donne lecture du rapport du Bureau ci-après:

*"Le 4 mars 2013, le Conseil général a décidé, par 30 voix contre 29 et 8 abstentions, de transmettre au Bureau, pour examen, la proposition n° 8 interne de M. L. Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général.*

*Par courrier du 26 mars 2013, le Bureau du Conseil général a chargé la Commission de l'Informatique de rédiger un rapport sur la faisabilité d'une telle introduction.*

*Après étude du rapport de la Commission de l'Informatique, dans sa séance ordinaire du 28 août 2013, le Bureau s'est déterminé de la manière suivante:*

*Le Bureau prend note que l'introduction du vote électronique dans la salle du Conseil général est techniquement faisable.*

*Cependant, le Bureau constate que les aspects financiers tant en termes de frais d'acquisition du système, qui oscillent entre 71'000 francs et 103'000 francs selon la solution retenue, qu'en termes de coûts de fonctionnement, qui se monteraient entre 13'000 francs et 29'000 francs par an, sont très élevés.*

*Le Bureau constate également que, du point de vue légal et réglementaire, l'introduction du vote électronique nécessiterait de prévoir une disposition spécifique dans le règlement du Conseil général. Ainsi, au préalable, la loi sur les communes devrait être modifiée dans ce sens. En effet, celle-ci stipule dans son article 18, 1<sup>er</sup> alinéa: [L'assemblée vote à main levée], cette disposition vaut également pour le Conseil général en vertu de l'article 51 bis LCo.*

Conclusion

*Dans la mesure où cet équipement est onéreux, qu'il ne constitue pas une priorité et qu'il nécessite la modification d'articles de loi qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil général, le Bureau, à l'unanimité, invite le Conseil général à refuser la proposition interne n°8 de M. Louis Castella et de 10 cosignataires, demandant l'introduction du vote électronique dans la salle du Conseil général."*